

Accompagnement VAE dans les secteurs des métiers d'art et de la création pour les diplômes du CAP au BTS, DSAA ou certifications

La validation des Acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne souhaitant valoriser des compétences acquises dans le cadre de son expérience professionnelle ou personnelle. Il suffit de justifier d'une expérience en rapport direct avec le diplôme ou la certification visée. Le GRETA de la Création du Design et des Métiers d'Art peut accompagner à la constitution de son dossier de validation toute personne souhaitant effectuer une VAE dans les secteurs de la création, du design et des métiers d'art.

Formation éligible au CPF. Formation en présentiel et/ou à distance.

Dates

du 11/01/2027 au 26/11/2027

Public (H/F)

Tout public

Effectif

6-12

Durée

24h (en centre)

Modalités de formation

Cours du jour, Formation en présentiel et/ou à distance

Tarif

Tarif tout public - prix total : 1920,00€

Lieu(x) de la formation

Site Sambre et Meuse
21 rue Sambre et Meuse, 75010 Paris

Contact

GRETA CDMA
Agence administrative et commerciale
21 rue de Sambre et Meuse
75010 PARIS
<https://www.cdma.greta.fr>

Référent(e) formation :

SOFIA LOPEZ ORTIZ
01.44.08.87.73 - 06.34.65.08.95

Référent(e) handicap :

Sabrina TALCONE
infohandicap@greta-cdma.paris



Objectifs

S'approprier le dossier de validation du livret n°2.

Identifier les expériences professionnelles les plus représentatives du diplôme visé.

Acquérir une méthode pour décrire et analyser ses activités.

Valoriser ses compétences dans le livret n°2 et au moment de l'entretien avec le jury.

Prérequis

La VAE est accessible sans exigence de durée minimale d'expérience, dès lors que les compétences peuvent être mises en lien avec le référentiel de la certification visée.

Avoir obtenu le livret de recevabilité: se renseigner auprès du GRETA CDMA sur la procédure d'obtention du livret 1

L'accompagnement à la VAE n'est accessible qu'après validation du dossier de recevabilité par l'organisme certificateur ou le DAVA.

Contenu

Conseil individualisé sur le choix des activités à décrire :

- Confirmation du diplôme ou de la certification choisi(e).
- Sélection, dans le parcours professionnel, des emplois ou fonctions à décrire dans le livret 2.
- Choix des activités à décrire en relation avec le référentiel du diplôme ou de la certification visé(e).

Apports pédagogiques et méthodologiques pour l'élaboration du livret 2 :

- Présentation de la démarche d'accompagnement et des objectifs poursuivis.
- Présentation de l'architecture du livret 2 et appropriation de ses différentes parties (fiches emploi, activité, etc.)
- Mise en lien avec le référentiel d'activités professionnelles et le règlement du diplôme ou de la certification visé(e).
- Prise en main des outils d'aide à la description de l'expérience.
- Analyse et mise en mots de l'activité.

Appui personnalisé :

- Relecture du dossier, identification des points d'améliorations et conseils méthodologiques pour enrichir le dossier.

Préparation à l'entretien avec le jury

- Présentation des modalités de l'entretien avec le jury.
- Entraînement oral au passage devant le jury.
- Construction d'un argumentaire.

Moyens pédagogiques

Accompagnement et assistance technique et pédagogique

Méthodes pédagogiques

- Apports et conseils méthodologiques.
- Simulations et jeu de rôle pour la préparation orale.
- Conseils et suivi individualisé.
- Échanges de pratiques.

Modalités d'admission et de recrutement

Déposez votre candidature directement sur le site, sur le bouton "déposer sa candidature" avec votre CV, lettre présentant votre projet et votre motivation.

Modalités d'évaluation et/ou de certification

Perspectives professionnelles

Reconnaissance des acquis

Accompagnement VAE
Attestation de suivi de présence

Intervenant(e)s

Accompagnateurs VAE expérimentés. Enseignants experts du diplôme ou de la certification visé(e). Accompagnateurs, spécialistes de l'analyse du travail et/ou du métier.